Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260908-2026_069-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Mains levées Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

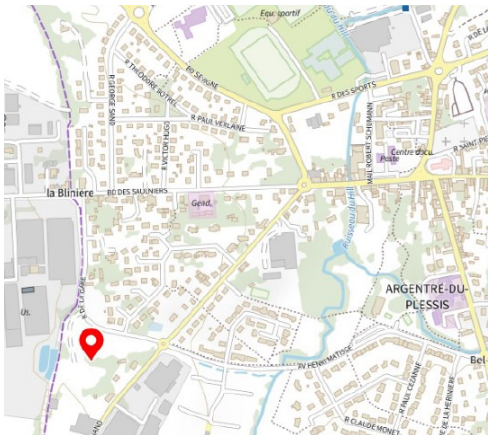
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 10/09/2026
Et
Publication ou notification du : 10/09/2026

L'an 2026, le 08 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BESNOUIN Caroline, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, Mme HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, M. HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony, ÉON Patrice.
Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAYON Hélène à M. FRIN, Mme HAMON Marie-Claire à M. CAILLEAU Claude, Mme TIREAU-PAQUET Catherine à Mme TISON, M ; GRIGNON Éric à M. GENDRY Pierrick, M. POSSON Rémi à Mme VÉRÉ Martine.

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRY Pierrick

2026-069 – ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE RUE DE LA GARE

En juin 2026, la SCI GMZS INVEST, représentée par Grégory RUBIN et Manon GOUGEON, a acquis un terrain situé entre la rue de la gare et la rue Chateaubriand d'une superficie d'environ 15 000 m².





Ce site est stratégique pour la commune, classé en zone UA (activités économiques) dans le plan local d'urbanisme et à proximité directe de Régalante.

Il pourrait accueillir des activités économiques et des activités de loisirs en lien avec la voie verte. Etant donné l'intérêt de ce site pour le développement local, la commune a engagé des discussions avec la SCI pour acheter une partie de l'emprise foncière. Ces discussions ont abouti à un accord.

Par ailleurs, il convient de noter que la commune est déjà propriétaire des parcelles AD 13, AD 427 et AD 461, au Nord du site.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260908-2026_069-DE

Il est donc proposé d'acquérir une emprise foncière d'environ 5 350m² au prix de 85 600 € soit 16€/m². La surface définitive sera établie par un géomètre et concerne les parcelles AD 438, AD 878 et BM566.

Pour une acquisition d'un montant inférieur à 180 000€, la commune n'a pas à solliciter l'avis du domaine.

Périmètre à acquérir (partie Nord de du terrain acquis par la SCI GMZS INVEST)



Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

APPROUVE l'acquisition auprès de la GMZS INVEST d'un terrain non bâti, décrit ci-dessus, d'une surface d'environ 5 350 m² au prix de 86 500€, soit 16€/m²

CHARGE M. ODY et Mme ODY AUDRAIN, notaires à Argentré-du-Plessis, de rédiger les documents nécessaires et les actes authentiques, les frais divers et de bornage étant à la charge de la commune

AUTORISE le maire à signer tous documents et les actes authentiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/09/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Pierrick GENDRY